

# CONVOCAATION

*L'an deux mil vingt et un, le 3 juin, Nous Éric ADRIAN, Maire avons convoqué le Conseil Municipal, au lieu ordinaire de ses séances, pour le mardi 8 juin 2021 à 19 heures 00.*

*Le Maire,*

*Éric ADRIAN*

L'an deux **mil vingt et un**, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Éric ADRIAN, Maire.

**Étaient Présents** : Mme Anne-Marie VRIGNON, M. Thierry ROBERT, Mme Annabelle BERNARD, Mme Émilie BROSSARD, M. Jean-François HERBERT, Mme Françoise THEVENIN, Mme Claudie BONNAMY, M. Luc CHAUVET, Mme Jacqueline FERRÉ, Mme Emmanuelle FOURNIER, M. Liguoy MALIDAN, M. Gaël MASSON, M. Jérôme MOUSSION, M. Alain ROCHEREAU formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

M. Alain ROCHEREAU est élu secrétaire de séance

## INTERVENTIONS MUSIQUE ET DANSE Délibération n° 2021-0608.037

Pour l'année scolaire 2020/2021, le conseil municipal avait décidé de mettre en place les interventions musique et danse en milieu scolaire, à sa charge financière, mais avec le soutien organisationnel du département, et ce à raison d'un créneau de 8 séances d'une heure par classe et par école.

Compte tenu de l'intérêt de cette action pour les élèves, il est proposé de reconduire cette intervention dans les 2 écoles de la commune pour 2021/2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de reconduire les interventions musique et danse pour l'année scolaire 2021/2022 à raison 8 séances d'une heure par classe et par école.
- sollicite le soutien administratif et organisationnel du Conseil Départemental pour la gestion des intervenants (recrutement, plannings ...)
- délègue Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des pièces à intervenir.

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 11 juin 2021  
Publiée le 11 juin 2021

## CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION Délibération n° 2021-0608.038

Il convient donc de créer un poste d'Adjoint d'Animation, à temps non complet soit 28 heures hebdomadaires à compter du 1er septembre 2021

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un poste d'Adjoint d'Animation, emploi permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de créer le poste d'Adjoint d'Animation permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1er septembre 2021.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 11 juin 2021  
Publiée le 11 juin 2021

**CRÉATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE  
D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**  
**Délibération n° 2021-0608.039**

Il convient de créer un poste de Responsable d'Administration Générale, à temps complet soit 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un poste de Responsable d'Administration Générale, emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant soit du grade ou cadre d'emplois d'adjoint administratif, de rédacteur, 2 catégories – B et C – pour 2 cadres d'emplois.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- la création d'un poste de Responsable d'Administration Générale, emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant soit du grade ou cadre d'emplois d'adjoint administratif, de rédacteur, 2 catégories – B et C – pour 2 cadres d'emplois.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 11 juin 2021  
Publiée le 11 juin 2021